

infos



Bulletin mensuel d'août 2026

AGENDA

Mardi 11 août à 18h

Commémoration de l'incendie du Villard

Place du 11 août 1944

Samedi 8 août de 9h30 à 11h30

Visite guidée « papillons et autres insectes »

Espace naturel sensible de la Rolande

Vendredi 21 août à 21h

Cinéma : 100 Millions !

Complexe sportif – en extérieur

Samedi 5 septembre de 9h à 13h

Forum des associations

Salle des fêtes

Commémoration de l'incendie du Villard

Le maire et le conseil municipal du Cheylas invitent la population à la commémoration qui aura lieu :

**le mardi 11 août à 18h,
place du 11 août 1944,
au Villard**

Ce matin du 11 août 1944, au Villard, le bruit des balles réveille les habitants. Un groupe de francs tireurs vient d'attaquer un convoi allemand et remontent en passant par le hameau. Les allemands les suivent de près et en représailles, mettent le feu aux bâtiments.

Bibliothèque municipale



La bibliothèque sera fermée au mois d'août.

Elle rouvrira ses portes le mercredi 2 septembre (8h30-12h / 14h-17h).

La boîte extérieure pour les retours sera fermée durant le mois d'août. Les prêts en cours seront prolongés jusqu'en septembre.

Objets trouvés

Une trottinette enfant a été retrouvée sur la commune.

Elle peut être récupérée auprès de la police municipale (bureaux en face de la mairie).



SUIVEZ-NOUS !

Scannez le QR Code pour retrouver le site de la ville, Instagram, Facebook, l'appli mobile... et même envoyer vos photos d'événements !



**DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES ARTICLES
POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE :
JEUDI 20 AOÛT**

Services municipaux

Vos démarches du mois d'août



INSCRIPTION AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES POUR LA RENTRÉE 2026

Rendez-vous sur le portail famille : <https://lecheylas.portail-familles.app> pour créer ou mettre à jour votre dossier pour l'année 2026/2027.

En cas de difficultés, vous pouvez prendre rendez-vous auprès du secrétariat du Pôle enfance jeunesse au 07 57 02 06 03. Le dossier devra être validé par nos services **au plus tard le 25 août**.



OPÉRATION TRANQUILLITÉ ABSENCES

Signalez votre absence prolongée à la police municipale grâce au **portail citoyen en ligne** : <https://lecheylas.portailcitoyen.eu>



RECENSEMENT DES PERSONNES VULNÉRABLES

Le recensement en mairie, un geste essentiel pour protéger les personnes isolées, notamment en cas de canicule. L'inscription est volontaire et peut se faire par la personne concernée ou par un proche. Il suffit de remplir le formulaire disponible sur le site de la commune ou en mairie, ou de contacter le service social par téléphone au 04 76 71 71 90.

Horaires modifiés en mairie



La mairie fermera à **17h30 les mardis 4, 11 et 18 août**, au lieu de 19h initialement.

Merci de votre compréhension.

Fermeture annuelle de la crèche municipale

Horaires d'accueil

La crèche municipale " Les P'tits loups " sera **fermée du 3 au 28 août**. Elle rouvrira à partir du **lundi 31 août** avec des horaires légèrement modifiés : **du lundi au vendredi de 8h à 18h**.

Inscription

La fiche de préinscription est disponible à la crèche et sur le site de la commune à l'adresse www.lecheylas.fr



Amélioration de la signalétique des stationnements PMR



Dans une démarche continue d'entretien et d'amélioration des espaces publics, la commune a engagé la **réfection des places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR)** dans plusieurs quartiers (rue du Veyton notamment).

Les panneaux de signalétique sont en cours de rénovation ou de remplacement et les marquages au sol vont être retracés.

Ces interventions amélioreront l'accessibilité en rendant les emplacements plus visibles et plus conformes aux besoins des usagers.



COMMISSION SENIORS

UNE DÉMARCHE SIMPLE ET RAPIDE POUR ÊTRE BÉNÉFICIAIRE DE LA POLITIQUE COMMUNALE À DESTINATION DES SENIORS

Participez aux activités à destination des seniors !

La commune organise différentes animations pour les Cheylasiens de 66 ans et plus :

- ▶ Repas annuel
- ▶ Colis de fin d'année
- ▶ Sorties
- ▶ Animations ponctuelles et moments conviviaux

Afin de pouvoir vous informer de ces événements, nous mettons en place une liste de bénéficiaires de la politique seniors.

Une démarche simple et volontaire

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles (RGPD), la commune doit recueillir directement votre accord pour utiliser vos coordonnées.

En remplissant ce formulaire, vous acceptez d'être informé(e) des actions municipales proposées aux seniors.

Comment faire ?

Remplissez le formulaire :

- ▶ en ligne grâce au QR code
- ▶ en format papier ci-dessous, à retourner en mairie

Le formulaire est également disponible à l'accueil de la mairie



Le fait de remplir le formulaire ne vaut pas participation aux activités.

Avant chaque activité, vous recevrez une information ainsi que les modalités d'inscription propres à chaque événement.

Le formulaire à remplir

Merci pour votre participation !

Nom et prénom : _____

Date de naissance : _____

Mes coordonnées (merci de compléter au moins un mode de contact) :

☐ Courriel : _____

☐ Téléphone : _____

☐ Courrier postal : _____

☐ **En cochant la case ci-contre, j'accepte que la commune utilise mes coordonnées afin de m'informer des activités et dispositifs destinés aux seniors.**

Mode de contact préféré
☐
☐
☐

Protection des données personnelles

Les informations recueillies sont enregistrées par la commune de Le Cheylas, responsable du traitement, afin de gérer les actions municipales à destination des seniors. Ce traitement est fondé sur l'exécution d'une mission d'intérêt public. Les données sont destinées aux seuls services municipaux habilités et sont conservées pendant la durée nécessaire à cette gestion, puis conformément aux règles applicables aux archives publiques. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et, le cas échéant, d'opposition ou traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits en écrivant au délégué à la protection des données : rgpd@lecheylas.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Consultation publique parallélisée

**Demande d'autorisation
environnementale déposée par la
société Lhyfe, relative au projet
d'augmentation de la capacité de
stockage du site de production
d'hydrogène renouvelable implanté sur
la commune du Cheylas**

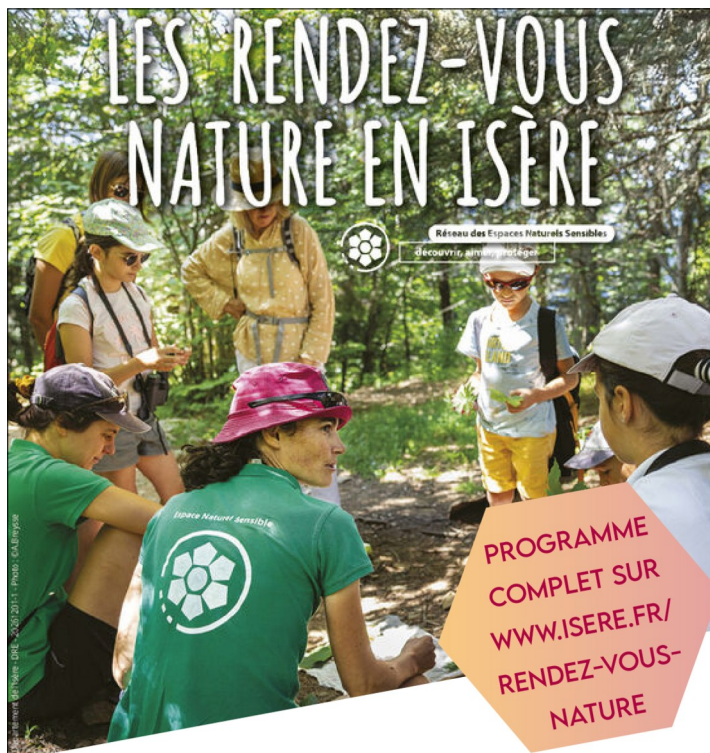


Cette demande est soumise à consultation parallélisée (phase d'examen et phase de consultation menées de concert), telle que prévue à l'article L.181-10-1 du code de l'environnement, jusqu'au **vendredi 25 septembre 2026 à 17h30**.

Le dossier de consultation est disponible en ligne à l'adresse www.registre-numerique.fr/lhyfe-le-cheylas et en mairie du Cheylas.

Les observations et propositions peuvent être déposées :

- déposées sur le registre numérique à l'adresse ci-dessus
- envoyées par mail à l'adresse lhyfe-le-cheylas@mail.registre-numerique.fr
- au cours de la permanence du mercredi 23 septembre 2026 de 9h à 11h30, en mairie
- envoyées par courrier en mairie du Cheylas, 93, rue de la Poste, 38570 Le Cheylas.



Samedi 8 août 2026

PAPILLONS ET AUTRES INSECTES DES PRAIRIES

9h30-11h30

Entre prairies fleuries et zones humides, les papillons et autres insectes nous offrent toujours un beau ballet volant à contempler.

Venez en apprendre plus sur ces insectes gracieux et colorés !

€ **Gratuit, sur inscription.**

📍 **Espace naturel sensible de la Rolande**
Rdv parking du site - 312 route de La Buissière (à côté de la déchèterie)

📞 **Renseignements et inscriptions :**
Bureau d'information touristique d'Allevard-les-Bains : **04 76 45 10 11**



ATTENTION CANICULE

ADOPTER LES BONS GESTES



**Buvez de l'eau
et restez au frais**



Évitez
l'alcool



Mangez en
quantité suffisante



Fermez les volets
et fenêtres le jour,
aérez la nuit



Mouillez-vous
le corps



Donnez et prenez
des nouvelles
de vos proches

EN CAS D'URGENCE OU DE MALAISE, APPELEZ LE 15

PERSONNES ÂGÉES - PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Faites vous connaître auprès du service de la mairie **04 76 71 71 90**

LE CHEYLAS

SAMEDI 5 SEPTEMBRE

Forum des ****

ASSOCIATIONS

Salle des fêtes
9h - 13h



FESTIVITÉS DE NOËL

Appel aux
exposants !

La commune du Cheylas organise le samedi 12 décembre 2026 un après-midi d'animations autour des fêtes de fin d'année.

À cette occasion, la commune met à disposition son espace public et recherche des artisans, commerçants et créateurs afin de proposer un marché de Noël : gourmandises, écharpes et bonnets, bijoux, décorations... sont autant de produits attendus.

CONTACTEZ-NOUS DÈS MAINTENANT POUR FAIRE DE CETTE JOURNÉE UNE RÉUSSITE !



MAIRIE

04 76 71 71 90

ANIMASSO@LECHEYLAS.FR

CINÉTOILES

CINÉMA EN PLEIN AIR À LA TOMBÉE DE LA NUIT

Amélie et la métaphysique des tubes

Mar. 4/08 - 21h30

Chamrousse

La venue de l'avenir

Jeu. 6/08 - 21h30

Theys

Cinéma Paradiso

Lun. 17/08 - 21h

Goncelin

Monsieur Aznavour

Mar. 18/08 - 21h

Bernin

Un p'tit truc en plus

Mer. 19/08 - 21h

Chapareillan

Flow, le chat qui n'avait plus peur de l'eau

Jeu. 20/08 - 21h

Saint-Martin-d'Uriage

100 Millions !

Ven. 21/08 - 21h

Le Cheylas – Complexe sportif

Lilo & Stitch

Sam. 22/08 - 21h

La Buissière

Partir un jour

Dim. 23/08 - 21h

Sainte-Marie-d'Alloix

Sauvages

Lun. 24/08 - 21h

Le Touvet

Saint-Ex

Mar. 25/08 - 21h

La Terrasse

Le peuple migrateur

Jeu. 27/08 - 21h

La Flachère

Paddington au Pérou

Ven. 28/08 - 21h

Pontcharra

Astérix et Obélix : mission

Cléopâtre

Sam. 29/08 - 21h

Montbonnot-St-Martin

Mufasa, le roi lion

Dim. 30/08 - 21h

Froges

God Save The Tuche

Ven. 4/09 - 20h30

Les Adrets

Saint-Ex

Sam. 5/09 - 20h30

La Combe de Lancey

Un p'tit truc en plus

Mar. 8/09 - 20h30

Laval-en-Belledonne

Le robot sauvage

Ven. 11/09 - 20h30

Villard-Bonnot

La vallée des fous

Sam. 12/09 - 20h30

St-Mury-Monteymond



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Usages d'agrément quelle que soit la ressource :
Eau potable, puits ou forage, source privée (hors récupération d'eaux pluviales)

ALERTE niveau 2/4

Gestes
Éco-
citoyens



**INTERDICTION ENTRE
11h et 18h**

des prélèvements dans un
forage, puits ou source ou
dans un canal



INTERDICTION

retrait pompe mobile et
tout autre dispositif de
pompage

INTERDICTION
des rejets directs dans
les cours d'eau



INTERDICTION

de prélever dans une
fontaine pour un autre
usage que
l'abreuvement



RÉDUCTION

De 50 % de l'alimentation des
étangs et plans d'eau. Pour les
retenues sur cours d'eau
débit entrant = débit sortant



INTERDICTION

de remplir et vidanger les
piscines et spas familiaux
> 1m3

(hors première mise en eau
après construction de 23h à 7h)



INTERDICTION

de remettre à niveau les
piscines et spas familiaux
entre 7h et 23h



INTERDICTION

de laver les
véhicules à domicile
(hors stations
professionnelles équipées
de lances haute pression
ou de recyclage de l'eau
à 70 %)



LIMITATION

des lavages de véhicules
en station professionnelle
équipée :

- de lances haute pression
- d'un recyclage de l'eau de
minimum 70 %
- d'un portique muni d'un mode
ECO



INTERDICTION

de laver les voiries privées
(hors impératif sanitaire ou
sécuritaire) et les toitures,
terrasses, façades et autres
surfaces imperméabilisées
(sauf si réalisé par des
professionnels)



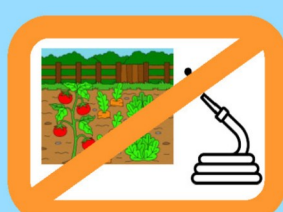
INTERDICTION

jeux d'eau des
particuliers ou des
collectivités sauf si
l'eau utilisée est
recyclée ou en cas
d'activation du niveau 3
du plan canicule



INTERDICTION

ENTRE 11h et 18h
d'arroser les végétaux
privés (pelouses, massifs
floraux et ornementaux,
plantes en pot/jardinière,
arbres d'ornement et haies,
toitures végétalisées,
cimetières...)



INTERDICTION

ENTRE 11h et 18h
d'arroser son jardin
potager

**Retrouvez également les mesures prises pour les usages
professionnels sur le site internet des services de l'État en Isère**

<https://www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Politique-et-enjeux-de-l-Eau/Secheresse-et-gestion-quantitative/Secheresse>

Et sur les sites internet :

<https://vigieau.gouv.fr/> et <https://www.propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

Cancer de la peau : seul cancer visible

Ne laissez pas un grain de beauté ou une tache gâcher votre vie

VOICI L'ÉTÉ ! Les vacances, le soleil, la mer, la montagne...
MAIS ATTENTION AUX UV ! Bien protégés c'est **OK**, sinon **DANGER**

Les ultraviolets sont responsables
des cancers de la peau

Indice **U.V > 3** : Pensez **protection solaire**



Indice **SPF 50+**
réappliqué **toutes les 2h**



Évitez l'exposition entre **12h et 16h**



Privilégiez la **protection physique** :
ombre, vêtements et chapeau

Une tache sur votre peau qui évolue, un grain de beauté qui change
d'aspect, une croûte ou une plaie qui ne guérit pas ? Ayez le bon réflexe.

1^{er} réflexe !



Un diagnostic est posé **par un dermatologue** en 3 à 5 jours via



La Télé-expertise

Selon le diagnostic,
je rencontre un



DERMATOLOGUE
RDV sous 15 jours

Les cancers de la peau sont en forte progression : +15% par an. Pourtant, 8 cancers de la peau sur 10 pourraient être évités.

Les ultraviolets émis par le soleil sont la principale cause de ces cancers. Les UVA concourent au vieillissement de la peau et les UVB brûlent la peau. Les coups de soleil sont les plus à craindre : la rougeur démontre que la peau ne peut plus se défendre, elle cuit littéralement.

Le mélanome est un cancer de la peau très agressif. Il trouve ses origines dans 80% des cas dans des surexpositions répétées aux ultraviolets et dans 20% dans des causes génétiques. Il apparaît généralement sur un grain de beauté existant ou sur une nouvelle tache.

Pris à temps, sa guérison est de 97%, mais pris tardivement il peut rapidement engager le pronostic vital.

POUR PASSER DE BONNES VACANCES, PROTÉGEZ-VOUS !



Jeunes de 16 à 25 ans : un accompagnement près de chez vous !

Vous recherchez un emploi, une formation, une alternance ou vous avez besoin d'être accompagné dans votre projet d'avenir ?

La Mission locale Grésivaudan Alpes Métropole accompagne gratuitement les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs démarches : emploi, orientation, formation, mobilité, logement, santé, accès aux droits...

Une conseillère vous accueille et vous accompagne de manière personnalisée afin de construire votre projet.

👉 N'hésitez pas à contacter la Mission locale pour découvrir les solutions qui existent près de chez vous !



Venez découvrir le handball au Cheylas avec le HBCPA

Envie de découvrir le handball dans un cadre familial, bienveillant et plein de bonne humeur ? Le HBCPA propose des créneaux d'entraînement au Cheylas pour tous les âges.

- **BABYHAND 3-6 ANS :** éveil moteur, jeux et premières passes, le tout en douceur et en compagnie des parents
- **MINI HAND 6-9 ANS :** apprentissages ludiques, esprit d'équipe et premiers tournois
- **U15 (NÉS EN 2013-2014) :** progression technique, engagement et plaisir de jouer.
- **U18 GARÇONS :** entraînements structurés, cohésion et ambitions sportives.
- **Sans oublier les autres sections** (U11, U13 filles et garçons, U15 et U18 filles) qui s'entraînent sur les communes de Crêts en Belledonne et Allevard
- **Nouvel élan au club : création d'une section seniors loisirs féminine :** pour reprendre le sport, se dépenser sans pression et partager un vrai moment convivial.

Nous recherchons aussi des encadrants et bénévoles motivés pour accompagner nos jeunes et animer la vie du club. Formation et soutien assurés, venez comme vous êtes !

AU-DELÀ DE LA COMPÉTITION : DES VALEURS FORTES

Au HBCPA, le handball, c'est plus qu'un sport. C'est un lieu où l'on apprend à **grandir ensemble, s'entraider, respecter les règles et les autres**. Le club est fier de transmettre des valeurs essentielles comme la solidarité, l'honnêteté, la

tolérance et le respect. Nous encourageons également l'engagement des jeunes en dehors du terrain, notamment avec **des formations à l'arbitrage** pour qu'ils puissent participer activement à la vie du club.

Que vous débutiez ou que les sports collectifs soient déjà une passion, découvrez le handball dans une ambiance familiale et motivante !

RENSEIGNEZ-VOUS DÈS MAINTENANT POUR LA SAISON 2026-2027. Venez essayer, rencontrer l'équipe et adopter l'esprit HBCPA : des sourires, du fair-play et des souvenirs sur le terrain. **Pour plus d'infos :**

- Notre mail : handballpaysallevard@gmail.com
- Retrouvez-nous sur nos réseaux sociaux (Instagram et Facebook) **@hbcpa38** et sur notre site internet

- Venez nous rencontrer lors du forum des associations du 5 septembre



Gymnastique volontaire – Année 2026-2027

Inscriptions lors du forum des associations le 5 septembre de 9h à 13h ou lors des premiers cours (un cours d'essai) - Reprise des cours le 07/09/2026

Un moment pour soi, d'échanges et de détente. Activités de gymnastique variées : échauffements dansés, LIA (low impact aerobic), abdo fessiers, step, fitness, stretching, gym douce, relaxation, fit sticks, pilates, T.B.C, Feldenkrais, bodyzen...

Les cours auront lieu :

- le lundi de 19h à 20h au gymnase : **gym tonique**
- le mardi de 8h30 à 9h15 au dojo : **pilates**
- le mardi de 9h30 à 10h30 à la salle des fêtes : **gymnastique douce**
- le mardi de 18h45 à 19h45 à la maison de quartier de la Gare : **Feldenkrais**
- le jeudi de 9h30 à 10h30 à la salle des fêtes : **gym tonique**
- le jeudi de 19h à 20h au gymnase : **bodyzen**
- le vendredi de 10h45 à 11h45 au dojo : **Feldenkrais**



Il vous sera demandé de fournir au club au moment de l'inscription, les pièces suivantes :

- un questionnaire de santé,
- une fiche d'inscription remplie + photo,
- le règlement de votre cotisation (tarif forfait + licence),
- un justificatif statut étudiant ou lycéen pour les personnes concernées.

Tarifs :

Nombre de cours de gymnastique par semaine	Habite / travaille au Cheylas	Extérieur
1 cours	95 € / an	115 € / an
2 cours	140 € / an	170 € / an
3 cours	175 € / an	205 € / an
4 cours	205 € / an	235 € / an
5 cours	235 € / an	265 € / an

Pilates et Bodyzen : ajouter 30 € aux tarifs GV

Feldenkrais	125 € / an + 31 € de licence si pas déjà prise	155 € / an + licence
Tarif étudiant gymnastique	65 € / an	80 € / an

Sur justificatif à partir de 16 ans (nous n'adhérons pas à la carte M'RA)

Licence obligatoire sauf si déjà inscrit dans une autre GV	31 € / an – Moins de 18 ans : 26 € / ans
---	--

Renseignements :

Névéna FONTI, présidente : 04 76 71 87 09 - Anne Marie LAURENS, secrétaire : 04 76 71 78



Danse et musique

L'association Danse et musique vous donne rendez-vous au forum des associations le samedi 5 septembre de 9h à 12h30, à la salle des fêtes.

COURS DE DANSE À LA SALLE DES FÊTES SAUF DANSE ORIENTALE : SALLE DE L'ACCUEIL JEUNES – 59 RUE DE LA POSTE

Le lundi :

- 17h30 : **Latino SBK débutant** avec Mandy
- 18h30 : **Latino SBK intermédiaire** avec Mandy
- 19h30 : **New line dance débutant** avec Nadine
- 20h30 : **New line dance** intermédiaire avec Nadine

Le mercredi :

- 19h à 20h30 : **Street jazz ados** (lycée) et **adultes** avec Laura
- 19h à 20h30 : **Danse orientale ados** (lycée) et **adultes** avec Cécilia
- 20h30 à 22h : **entraînement danse en couple**

Le jeudi :

- 17h : **Street jazz enfants** de 5 à 9 ans (GS / CM1) avec Laura
- 18h : **Street jazz enfants** de 10 à 14 ans (CM2/collège) avec Laura

Le jeudi avec Lionel, cours de danses de salon (voir le site internet)

- 19h : débutants
- 20h : intermédiaires
- 21h : intermédiaires +

Tarifs

- 1h : Le Cheylas 130€/an - Extérieur 150€/an
- 1h30 : Le Cheylas 160€/an – Ext. 185€/an
- 2h : Le Cheylas 190€/an - Extérieur 220€/an
- 3h : Le Cheylas 240€/an - Extérieur 280€/an

Païement possible en 3 chèques.

Les inscriptions se feront au forum des associations ou au premier cours d'essai, mais obligatoirement en ligne sur notre site internet : www.cheylas-danse.fr

Karaté club Le Cheylas – Les Adrets

Karaté Do - Shotokan / Karaté défense system - Self défense / Karaté enfant / Karaté full contact

HORAIRES DES COURS :

Lieu : au dojo, 200 rue du Stade.

Le mardi :

- **Cours de karaté traditionnel enfants** de 5 ans (révolus) à 7 ans de 18h à 19h.
- **Cours de karaté traditionnel adultes et ados** à partir de 12 ans de 19h à 20h30.

Le mercredi :

- **Cours de karaté traditionnel adultes et ados** à partir de 12 ans de 18h à 19h.
- **Cours Self défense adultes et ados** à partir de 12 ans de 19h à 20h30.

Le vendredi :

- **Cours de karaté traditionnel enfants** de 8 à 11 ans de 18h à 19h.
- **Cours karaté contact, boxing adultes et ados** à partir de 12 ans de 19h à 20h30.



TARIFS :

- Adultes et Ados : 160€ + licence. Donne accès à tous les cours.
- Enfants : 120€ + licence.
- Self Défense : 120€ + licence. Pour un cours / semaine.
- Karaté contact : 120€ + licence. Pour un cours / semaine.
- Licence : 40€.

INSCRIPTIONS

Au forum des associations du Cheylas le 5 septembre 2026.

Reprise des cours le mardi 8 septembre 2026.

RENSEIGNEMENTS :

06 47 92 33 33 / 06 88 22 09 73

<https://karate-le-cheylas-les-adrets.fr>
karatecheylasadrets@hotmail.fr

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026

1. Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

Le conseil municipal a approuvé son nouveau règlement intérieur pour le mandat 2026-2032. Ce document fixe les règles de fonctionnement de l'assemblée dans le respect des dispositions du Code général des collectivités territoriales. **Vote : adopté à l'unanimité.**

2. Approbation et signature d'un protocole transactionnel au profit d'Alpes Contrôle

Le conseil municipal a approuvé la résiliation, pour motif d'intérêt général, du marché de contrôle technique lié au projet de pôle culturel, abandonné en raison des contraintes financières de la commune. Un protocole transactionnel a été signé avec Alpes Contrôle afin de solder définitivement le marché, sans indemnité complémentaire. **Vote : adopté à l'unanimité.**

3. Approbation et signature d'un protocole transactionnel au profit de la SARL Multiple

Le conseil municipal a approuvé la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre du projet de pôle culturel, abandonné pour des raisons budgétaires. Un protocole transactionnel a été conclu avec la SARL Multiple afin de clôturer définitivement le marché sans réclamation financière supplémentaire. **Vote : adopté à l'unanimité.**

4. Actualisation du tableau des emplois

Le tableau des emplois de la commune a été actualisé afin de tenir compte des évolutions des services. Cette mise à jour prévoit la création, la suppression ou la transformation de plusieurs postes, notamment dans les services de la police municipale, de la communication, des bâtiments et du pôle enfance-jeunesse. **Vote : adopté à l'unanimité.**

5. Modification de la délibération relative à la création d'un poste d'agent social et ouverture au recrutement contractuel

Le conseil municipal a autorisé le recrutement d'un agent contractuel sur le poste d'agent social créé pour la crèche municipale, dans le cas où aucun fonctionnaire ne pourrait être recruté. Cette mesure garantit la continuité du service d'accueil de la petite enfance. **Vote : adopté à l'unanimité.**

6. Approbation de la prestation d'analyse des pratiques professionnelles à la petite crèche « Les P'tits Loups »

Le conseil municipal a validé le recours à un professionnel chargé d'animer des séances d'analyse des pratiques auprès de l'équipe de la petite crèche « Les P'tits Loups ». Six interventions sont prévues entre septembre 2026 et juillet 2027 afin d'accompagner les professionnelles dans leurs pratiques quotidiennes. **Vote : adopté à l'unanimité.**

7. Approbation de la prestation d'une psychomotricienne à la petite crèche « Les P'tits Loups »

Le conseil municipal a approuvé l'intervention d'une psychomotricienne diplômée auprès des enfants accueillis à la crèche « Les P'tits Loups ». Cette prestation vise à favoriser le développement psychomoteur des jeunes enfants tout en accompagnant l'équipe éducative. **Vote : adopté à l'unanimité.**

8. Approbation de la prestation d'un intervenant musicien à la petite crèche « Les P'tits Loups »

Le conseil municipal a approuvé la mise en place d'ateliers d'éveil musical à destination des enfants de la petite crèche « Les P'tits Loups ». Huit interventions seront organisées au premier semestre 2027 afin de contribuer au développement sensoriel, moteur et culturel des jeunes enfants. **Vote : adopté à l'unanimité.**

9. Modification du règlement de fonctionnement des services périscolaires

Le conseil municipal a adopté une modification du règlement des services périscolaires afin de préciser les modalités d'application des pénalités liées aux inscriptions et aux présences. Cette évolution vise à garantir une information plus claire et une gestion plus équitable du service pour les familles. **Vote : adopté à l'unanimité.**

10. Approbation et signature d'une convention pour la reconduction de l'atelier cirque

Le conseil municipal a approuvé la reconduction du partenariat avec l'école de cirque Vit'anim pour proposer des ateliers destinés aux enfants à partir de 3 ans. L'activité sera organisée dès septembre, les mercredis matin, à la maison de quartier Gare. **Vote : adopté à l'unanimité.**

11. Régularisation foncière entre la commune et Alpes Isère Habitat

Le conseil municipal a approuvé une régularisation foncière avec Alpes Isère Habitat afin de mettre en conformité les limites de propriété entre les espaces publics et la résidence Chartreuse. Cette opération prévoit notamment la cession de parcelles à l'euro symbolique, leur intégration au domaine public communal et la création d'une servitude de passage pour l'accès aux logements. **Vote : adopté à l'unanimité.**

12. Signature de l'annexe financière à la convention de gestion de l'Espace Naturel Sensible de la Rolande et du Maupas

Le conseil municipal a autorisé la signature de l'annexe financière à la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage conclue avec le Conservatoire d'espaces naturels de l'Isère. Cette annexe précise les actions prévues en 2026 dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de la Rolande et du Maupas. **Vote : adopté à l'unanimité.**